

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 2 juillet 2014 à 19 h Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis

PRÉSENCES ·

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

ABSENCE:

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement

CA14 30 07 0218

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 08

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture du maire suppléant

Monsieur le maire suppléant, Gilles Déziel, souhaite la bienvenue à tous et salue les élus, les directeurs présents à cette séance. Il ajoute que madame Rouleau a été retardée et arrivera plus tard pendant la séance.

Monsieur Déziel annonce le lancement de la programmation d'été et l'inauguration de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, le samedi 5 juillet de 13 h à 17 h. La place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles sera animée tout l'été avec des événements culturels en plus du marché public. Les citoyens peuvent se procurer la programmation sur le site Web de l'arrondissement, dans les installations municipales et les centres communautaires.

Monsieur Déziel invite les citoyens à découvrir l'histoire du quartier de Pointe-aux-Trembles lors des croisières patrimoniales *Sur le fleuve*. Ces croisières offrent une occasion originale et agréable de découvrir la richesse du patrimoine pointelier et la beauté unique du fleuve. Plusieurs dates de départ sont encore disponibles.

Enfin, **monsieur Déziel** annonce le projet pilote de navette fluviale mis en place par l'arrondissement et les municipalités de Repentigny et de Varennes, qui se tiendra du 21 juillet au 8 août. Les traversées peuvent être fait à pied ou à vélo et les départs se font à partir du quai de la Maison Beaudry jusqu'aux rives des villes de Repentigny et de Varennes, permettant ainsi de découvrir les attraits des municipalités voisines et de nouveaux circuits cyclables.

ADOPTÉ	
10.01	
	
CA14 30 07 0219	
ADOPTION - ORD	RE DU JOUR
Il est proposé par	madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par	monsieur le conseiller Richard Guay
et unanimement ré	esolu :
	du jour tel que soumis, afin que l'item période de questions et commentaires du public ient traités immédiatement après l'article 70.01.
À 19 h 23	
Il est proposé par	Madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par	Monsieur le conseiller Richard Guay
afin que l'item péri	reau l'ordre du jour tel que modifié, suite à l'arrivée de la mairesse d'arrondissement, ode de questions et commentaires du public soit traité immédiatement après la période des membres du conseil et l'article 30.09 soit traité immédiatement après l'article 30.08
ADOPTÉ	
10.02	

CA14 30 07 0220

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2014.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel rappelle l'interdiction de déposer des déchets domestiques dans les poubelles publiques. 200 affichettes ont été installées sur les poubelles publiques de l'arrondissement à cet effet. Il invite les citoyens et les commerçants à maintenir le domaine public propre afin de conserver un milieu de vie agréable pour tous.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens à répondre à un sondage en ligne sur l'implantation d'une aire d'exercice canin au parc Pasquale-Gattuso dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Des exemplaires papier sont également disponibles aux bureaux Accès Montréal de l'arrondissement. Les personnes intéressées ont jusqu'au 17 juillet pour répondre au sondage.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà est fier d'annoncer l'ouverture des nouvelles installations aquatiques au parc Alexis-Carrel, situé à l'angle du boulevard Perras et de l'avenue Alexis-Carrel. La piscine et le pavillon des baigneurs, construits en 1975 ont été rénovés et mis aux normes au coût de 2,6 millions de dollars. Ces nouvelles installations répondent aux besoins de tous et sauront créer un milieu de vie agréable et sécuritaire pour les baigneurs

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce la campagne de recensement des frênes sur le domaine privé de l'arrondissement. En lien avec l'envoi d'un avis d'information de la Ville centre sur l'agrile du frêne aux propriétaires de résidences situées près des foyers d'infestation, l'arrondissement met en place une campagne de recensement des frênes sur les terrains privés. Un formulaire interactif se trouve sur le site Web de l'arrondissement permettant aux citoyens de transmettre leurs coordonnées et la présence de frêne sur leur terrain privé.

Monsieur le conseiller Richard Guay fait un rappel du règlement sur l'usage de l'eau. Il donne les horaires d'arrosage en fonction des moyens utilisés pour arroser les pelouses et les végétaux.

Chantal Dayleau as is int à la céanas

À 19 h 23, madame la mairesse, Chantal Rouleau se joint à la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Cinq citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Plainte relative aux inondations fréquentes de sa résidence.

Requête de délai supplémentaire pour la mise en demeure reçue de l'arrondissement.

Commentaire sur les cerfs de Virginie.

Plainte concernant les travaux de pavage de la phase II du projet Valencia.

Plainte sur la circulation sur la 71^e Avenue à La Pointe-aux-Prairies et sur les d'odeurs provenant de la compagnie Sanimax.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt de la mise en demeure reçue de l'arrondissement.

Dépôt d'une pétition sur le pavage de la rue Pierre-Chasseur dans le projet Valencia.

CA14 30 07 0221

APPROBATION - CONVENTION - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - RÉALISATION - PROJET LE TREMPLIN 16-20 ANS - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - DOSSIER PRIORITAIRE DE LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 8 918,60 \$ à l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare inc., pour le projet Le Tremplin 16-20 ans, dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2014;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ	
20.01 1143163001	

CA14 30 07 0222

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUATRE (4) ORGANISMES - LES PETITS SOLEILS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - LE CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (É.R.D.P.) - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS, CLUBS DE VACANCES 2014

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 16 220 \$ pour quatre (4) organismes partenaires de l'arrondissement, soit l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île au montant de 7 904 \$, Le centre Leadership pour la jeunesse Don Bosco au montant de 2 628 \$, Équipe Rivière-des-Prairies (É.R.D.P.) au montant de 4 307 \$ et à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles au montant de 1 381 \$, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les enfants handicapés, clubs de vacances 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ		
20.02 1143353001		

CA14 30 07 0223

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE -PROLONGEMENT - CONTRAT - CSP-MRA - BALAI ASPIRATEUR JOHNSTON UT-650 NEUF

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 20 016 \$ taxes incluses, pour le prolongement du contrat du balai aspirateur pour la période du 16 juillet au 14 novembre 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ	
20.03 1095133001	

CA14 30 07 0224

AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL - PARC CLÉMENTINE-DE-LA-ROUSSELIÈRE - OCTROI - CONTRAT - LES EXCAVATIONS G. ALLARD INC. - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-ING14-01

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE recommander au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 197 573,16 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-de-la-Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie Les Excavations G. Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 673,16 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-01 (8 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville Centre.

ADOPTÉ		
20.04 1144820005		

CA14 30 07 0225

DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles pour la séance du 12 mai 2014.

ADOPTÉ
30.01

CA14 30 07 0226

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2014 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ	
30.02	

CA14 30 07 0227

AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUPRA LOCAUX - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX, DE MISE AUX NORMES DU LOCAL D'ENTRETIEN, DE VENTILATION ACCRUE DANS CERTAINS LOCAUX ET DE REJOINTEMENT DES TUILES DU BASSIN PRINCIPAL - CENTRE AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - DÉSIGNATION - DIRECTEUR - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - SIGNATURE - TOUTE ENGAGEMENT RELATIF À CETTE DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, pour le Programme des équipements sportifs supra-locaux, dans le cadre du projet d'aménagement de locaux, de mise aux normes du local d'entretien, de ventilation accrue dans certains locaux et de rejointement des tuiles du bassin principal du centre aquatique Rivière-des-Prairies.

DE désigner le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Monsieur Martin Coutu, à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉ	
30.03 1142962003	

CA14 30 07 0228

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES - GALA DES GÉNIES 2014

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ taxes incluses, à l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour son Gala des Génies 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ	
30.04 1144860025	

CA14 30 07 0229

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE D'HABITATION DU COLOMBIER - ACTIVITÉS - FÊTE NATIONALE DE QUARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ taxes incluses à la Coopérative d'Habitation du Colombier pour les activités de la Fête nationale de quartier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ	
30.05 1144860026	

CA14 30 07 0230

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT OCTROYÉ - ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU, D'UN STORMCEPTOR, DE CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ENTRÉES DE SERVICE - PARTIE 1 - PHASE 11 - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO PRO-HON13-15

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 909,71 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction d'un ponceau, d'un stormceptor, de conduites d'égouts pluvial et sanitaire, de conduites d'aqueduc et d'entrées de service dans le cadre de la partie 1 de la phase 11 du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'augmenter le montant du contrat de surveillance par lequel la firme Roche Itée, Groupe-conseil, ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 70 188,79 \$ taxes incluses, portant le montant du contrat à 76 098,504 \$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public PRO-HON13-15.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement payée sur le dépôt du promoteur.

ADOPTÉ			
30.06 1142726013			

CA14 30 07 0231

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT -CROISIÈRES NAVARK INC - IMPLANTATION - NAVETTE FLUVIALE - PROJET PILOTE « FLEUVE À VÉLO » - COLLABORATION - VILLES DE VARENNES ET REPENTIGNY - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 12 075 \$ taxes incluses pour l'implantation d'une navette fluviale dans le cadre du projet pilote « Fleuve à vélo », en collaboration avec les villes de Varennes et Repentigny;

D'octroyer un contrat à cette fin à Croisières Navark inc au montant de 10 000 \$ taxes incluses;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ	
30.07 1141652001	

CA14 30 07 0232

RECOMMANDATION - CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION - BUDGET DE LA VILLE, -ANNÉE 2014 - RÉCEPTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROVENANCE - SUNCOR - FINANCEMENT - SALAIRE D'UN INGÉNIEUR - NOUVEAU CONTRAT - ENTRÉES CHARRETIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

DE modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014 afin de tenir compte de la réception d'un revenu supplémentaire de 236 000 \$ en provenance de Suncor relativement à des travaux exécutés durant l'année 2013.

D'effectuer le virement de crédit conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.08 1142726014

CA14 30 07 0233

RAPPORT - MAIRESSE - SITUATION FINANCIÈRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du rapport de la mairesse d'arrondissement sur la situation financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

DE procéder à la publication du rapport dans les hebdos locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens.

ADOPTÉ

30.09 1140448003

CA14 30 07 0234

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mai 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 3 au 30 mai 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mai 2014 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mai 2014.

ADOPTÉ

30.10 1144230006

CA14 30 07 0235

AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION -MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - BRANCHEMENT AU RÉSEAU MUNICIPAL D'UN RÉSEAU PRIVÉ D'ÉGOUT PLUVIAL AVEC RAMIFICATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface imperméable équivalente, pour le compte du concessionnaire Mercedes-Benz PAT situé dans le district Pointe-aux-Trembles.

ADOPTE		
30.11 1144820006		

CA14 30 07 0236

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - RAMCOR CONSTRUCTION INC. - MAJORATION - CONTRAT - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - RÉALISATION DE LA PLACE DU VILLAGE-DE-LA POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 115 134,60 \$ taxes incluses, au contrat octroyé par le conseil d'arrondissement à la firme Ramcor Construction inc., et de majorer le contrat de la firme de 2 576 327,03 \$ à 2 691 461,63 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre de la réalisation de la place du Village-de-la Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et qui sera financée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ	
30.12 1140443014	

CA14 30 07 0237

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-96

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-96 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté au 12200, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 4 967 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 16 juillet 2014 à 18 h 30, au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ		
40.01 1143469011		

CA14 30 07 0238

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-97

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-97 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'une tour à des fins d'antennes cellulaires ou de téléphonie sans-fil sur le terrain portant le numéro 1 155 743 du cadastre du Québec ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 16 juillet 2014 à 18 h 30, au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1144810003

CA14 30 07 0239

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-95

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 18 juin 2014 relativement à la résolution numéro PP-95 intitulée « Projet particulier visant à autoriser à des fins de garderie la construction d'un bâtiment isolé prévu au 12260, rue de Montigny sur le lot 5 255 187 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTE	
40.03	

CA14 30 07 0240

ADOPTION - SECOND PROJET- RÉSOLUTION NUMÉRO PP-95

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-95 intitulée « Projet particulier visant à autoriser à des fins de garderie la construction d'un bâtiment isolé prévu au 12260, rue de Montigny sur le lot 5 255 187 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.04 1143077008

CA14 30 07 0241

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-93

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 mai 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 juin 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-93 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel isolé situé au 10004, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 508 787 ».

ADOPTÉ

40.05 1143077006

CA14 30 07 0242

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-020

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage numéroté RCA09-Z01, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues aux articles 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18,19, 20, 21, 22, 26,27, 28, 29,30,31, 32 et 33 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2014;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 6 mai 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 3 juin 2014, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2014:

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus)».

ADOPTÉ		
10.06 1144810002		

CA14 30 07 0243

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30058-3

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30058-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2014) (RCA13-30058) ».

ADOPTÉ	
40.07 1144860023	

CA14 30 07 0244

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-3

VU les articles 119 et 120 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointeaux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement; CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 juin 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-C01-3, intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-C01)».

ADOPTÉ			
40.08 1144395003			

CA14 30 07 0245

PIIA - 12890, RUE FORSYTH

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans visant l'agrandissement d'une garderie au 12890, rue Forsyth, dans le district de Pointe-aux-Trembles, sur le lot 1 504 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, tel que présenté sur les perspectives numérotées A-01 et A-02, préparées par l'architecte monsieur Nicolas Blais, estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 15 mai 2014.

Les matériaux et les couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique de béton	Mur	À déterminer	Grise/ tel que l'existant
Unifix recouvert	Mur	Adex	X-037-6E
de crépi			
Bois	Mur	À déterminer	Bleu typhoon Sico 4183-63
Aluminium	Fenêtres et	À déterminer	Blanc
anodisé	cadres		
Bardeau	Toit	BP	Granite / Dakota
d'asphalte			

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ		
40.09 1143077010		

CA14 30 07 0246

PIIA - 10004, BOULEVARD GOUIN EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) et conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans visant l'agrandissement d'une école située dans un site du patrimoine au 10004, boulevard Gouin Est sur le lot 1 508 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les trois (3) plans identifiés « élévation droite », « élévations » et « élévation avant » estampillés le 18 mars 2014, et sur le plan d'aménagement paysager estampillé le 7 mai 2014 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, préparés par la firme Bergeron Thouin Associés, architectes Inc., et sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Réjean Archambault, minute 58152, en date du 10 avril 2014;

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Murs	Hanson	Sahara / tel que
d'argile			l'agrandissement de 1994
Revêtement	Murs	Vicwest	Argent QC-02624 / Profilé
métallique			22
corrugué			
Revêtement	Murs	Vicwest	Argent QC-02624
métallique plat			_
Revêtement	Murs	3R inc.	Fusain ID-8306 / tel que
métallique en tuile			l'agrandissement de 1994
Aluminium anodisé	Murs rideaux, portes	À	naturel/verre clair/verre
	et fenêtres	déterminer	coloré dans la bibliothèque

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

40.10 1143077009	ADOPTE	
	40.10 1143077009	

CA14 30 07 0247

PIIA - 13200, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation d'une enseigne pour un commerce situé au 13200, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 505 048, dans le district de Pointe-aux-Trembles, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 5 mai 2014.

ADOPTÉ

40.11 1140826005

CA14 30 07 0248

PIIA - 12675, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation d'une enseigne pour un établissement bancaire situé au 12675, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 549 311, dans le district de Pointe-aux-Trembles, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 15 mai 2014.

ADOPTÉ

40.12 1140826006

CA14 30 07 0249

PIIA - 12780, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation de deux enseignes pour un commerce situé au 12780, rue Sherbrooke Est, sur les lots 1 503 005 et 1 503 851, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Les enseignes sont illustrées sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 27 mars 2014.

Tandis que l'aménagement à la base de l'enseigne au sol est illustré sur le plan d'aménagement de paysage déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 4 juin 2014.

ADOPTÉ

40.13 1140826007

CA14 30 07 0250

PIIA - 11761, AVENUE LUCIEN GENDRON

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2014:

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 42 de la section 5 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale et à l'aménagement des terrains pour un bâtiment commercial prévu au 11761, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 370, relativement à la demande de permis de construction numéro 3000775054 - District de la Pointe-aux-Prairies. L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan Implantation estampillé par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, en date du 6 juin 2014.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans Élévations et Revêtements estampillés par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, en date du 6 juin 2014.

Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan Aménagements extérieurs estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 6 juin 2014.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Bloc architectural	Façades	Gris ébène - fini rocart /
		Permacon
Brique	Façades	Basalt / Thermabrick
Acier	Façades	Gris Driftwood
Acier	Façades	Gris Rockport
Acier (Thermatallic)	Façades	Gris Rockport

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ	
40.14 1146425007	

CA14 30 07 0251

PIIA - 12045 et 12125, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 et de l'article 161 de la section 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant à revoir le lotissement et à réaménager les cours avant secondaire et arrière situées au 12045 et 12125, rue Notre-Dame Est, pour ce projet sur le lot projeté 5 523 512 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Les membres du Comité suggèrent que la modification suivante soit apportée :

 Le type de clôture proposée le long du boulevard St-Jean-Baptiste doit être conséquent avec le caractère patrimonial du site ou, dans l'éventualité où la clôture en mailles de fer soit retenue, celle-ci devrait être séparée du trottoir par un aménagement végétal modulé de façon à la dissimuler intégralement de la voie publique.

ADOPTÉ

40.15 1146425006

CA14 30 07 0252

APPROBATION ET RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2014 - ORDONNANCES OCA14-(P-1)-001-B, OCA14-(V-1)-001-B, OCA14-(B-3)-001-B, OCA14 (C-4.1)-003-B ET OCA14-(RCA09-Z01)-001-B

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2014;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro *OCA14-(P-1)-001-B*, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro *OCA14-(V-1)-001-B*, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro *OCA14-(B-3)-001-B*, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro *OCA14-(C-4.1)-003-B*, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro *OCA14-(RCA09-Z01)-001-B*, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ	
40.16 1141312001	

CA14 30 07 0253

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-006 - MISE À SENS UNIQUE DE LA CIRCULATION VERS LE NORD - AVENUE ANDRÉ-DUMAS ENTRE LES AVENUES JOLIOT-CURIE ET ANDRÉ-AMPÈRE - À SENS UNIQUE DE LA CIRCULATION VERS L'OUEST - AVENUE ANDRÉ-AMPÈRE ENTRE LES AVENUES ANDRÉ-DUMAS ET ÉVA-CIRCÉ - AUTORISATION - DÉPENSE

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 7 avril 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter par l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4-1), les mesures suivantes :

- la mise à sens unique de la circulation vers le nord sur l'avenue André-Dumas, entres les avenues Joliot-Curie et André-Ampère;

- la mise à sens unique de la circulation vers l'ouest sur l'avenue André-Ampère, entres les avenues André-Dumas et Éva-Circé;

D'autoriser la modification de la signalisation et de l'aménagement cyclable existant pour tenir compte de la circulation à sens unique sur ces rues;

D'autoriser une dépense de 8 669,18 \$ à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ 40.17 1145888002

CA14 30 07 0254

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(RCA09-Z01)-004 - AUTORISANT - AFFICHAGE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR CERTAINS SITES DANS L'ARRONDISSEMENT- AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA14-(RCA09-Z01)-004 en vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, afin d'autoriser exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ 40.18 1144860028

CA14 30 07 0255

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-007 - FERMETURE DE LA VOIE DE DROITE SUR LA 81E AVENUE, ENTRE LES RUES SHERBROOKE ET FORSYTH - MODIFICATION - ORDONNANCE OCA12-(C-4.1)-004

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 13 juin 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter par l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-007, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4-1), les mesures suivantes : **sur la 81^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Forsyth :**

- de fermer la voie de droite en direction nord immédiatement au sud de la rue Sherbrooke et d'installer un panneau de danger pour indiquer la fermeture de cette voie;
- de modifier l'ordonnance OCA12-(C-4.1)-004 afin que le paragraphe traitant de l'installation des panneaux soit remplacé par le paragraphe suivant : « D'installer des panneaux de direction de voie RG-DC pour indiquer que la voie de gauche sera exclusive pour tourner à gauche et que la voie restante sera partagée pour les mouvements tout droit et de virage à droite; »

D'autoriser une dépense de 3230,36 \$ pour la signalisation;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.19 1125888001

CA14 30 07 0256

AUTORISATION - NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES -ABOLITION - CRÉATION - CERTAINS POSTES - MODIFICATIONS - UNITÉS ADMINISTRATIVES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - 6 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser la nouvelle structure organisationnelle à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et de procéder à l'abolition et la création de certains postes s'y rattachant ainsi que des modifications d'unités administratives et des mouvements de personnel nécessaires, le tout en date du 6 septembre 2014.

D'autoriser les virements de crédits nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ

50.01 1142700006

CA14 30 07 0257

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DÉBUTANT LE 3 JUILLET 2014

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE désigner Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de 4 mois soit à compter du 3 juillet 2014 jusqu'au 4 novembre 2014.

ADOPTÉ

51.01 1144860027

CA14 30 07 0258

DÉPÔT - LISTES - CONTRATS OCTROYÉS 1) COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ - 2) COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT, LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUIN 2013 AU 31 MAI 2014, POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

			, .
et u	ınanime	ment	resolu :

Mairesse d'arrondissement

DE prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
ADOPTÉ
60.01 1140448002

CA14 30 07 0259
APPROBATION - RECONDUCTION - ENTENTE DE COLLABORATION - CENTRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX ET LA VILLE DE MONTRÉAL - AUTORISATION - DIRECTRICE DE L'ARRONDISSEMENT - SIGNATURE - ENTENTE
Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau
appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie
et unanimement résolu :
D'approuver la reconduction de l'entente de collaboration entre le Centre de santé et services sociaux et la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
D'autoriser M ^e Dany Barbeau, directrice de l'arrondissement à signer ladite entente.
ADOPTÉ
70.01 1144395001
CA14 30 07 0260
LEVÉE - SÉANCE
À 20 h 31
Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel
appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
et unanimement résolu :
QUE la présente séance soit levée.
ADOPTÉ
70.02

Julie Boisvert Secrétaire d'arrondissement substitut
Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.
Chantal Rouleau

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.	
Chantal Rouleau	
Mairesse d'arrondissement	
Julie Boisvert	
Secrétaire d'arrondissement substitut	

PROCÈS VERBAUX DE CORRECTION DATÉS DU 17 ET 18 JUILLET 2014



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 17 juillet 2014

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19),* le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le procès-verbal du comité de circulation, déposé à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2014, par la résolution **CA14 3005 0140** ;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite, se trouvant dans le procès-verbal du comité de circulation, est corrigée de la façon suivante :

La date de la réunion du comité de circulation située dans le coin supérieur droit :
« 14 février 2013 »
aurait dû se lire et est remplacée par :

« 14 février 2014 »

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 17^e jour du mois de juillet 2014

Julie Boisvert Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 18 juillet 2014

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19),* le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (*L.R.Q. chapitre C-11.4*), le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1143469011** du projet de résolution numéro PP-96, adopté en premier projet à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite, se trouvant dans le tableau de la rubrique DESCRIPTION, à la deuxième ligne, de la colonne de droite, est corrigée de la façon suivante :

Le numéro de la zone :

« Zone 270 »

	aurait dû se lire et est remplacée par :
	« Zone 522 »
EN Fo	DI DE QUOI , j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 18 ^e jour du mois de 2014

Julie Boisvert

Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.